

PRÉFET DE LA MARTINIQUE



**Conférence de presse
Mercredi 25 janvier 2017**

Tout au long de l'année, l'ensemble des services de l'Etat et ses partenaires sont fortement mobilisés pour veiller au respect de la tranquillité publique et protéger les citoyens.

Le contexte national sensible a demandé depuis deux ans une mobilisation renforcée des forces de sécurité face au risque terroriste, sur l'ensemble du territoire national, dans l'hexagone et dans les Outre-mer. Cette mobilisation s'exerce de façon complémentaire à l'action quotidienne des fonctionnaires et militaires qui luttent sans relâche contre toutes formes d'atteintes aux biens ou à la personne, de violences, contre le trafic de stupéfiants et contre la délinquance routière.

Des actions nouvelles et très opérationnelles de prévention et de contrôles ont été par ailleurs initiées en 2016, notamment grâce à une coordination interministérielle davantage renforcée, sous l'autorité du préfet et de l'autorité judiciaire et avec la contribution de nombreux partenaires, notamment des polices municipales.

Cette mobilisation permet de constater un bilan de la délinquance en amélioration par rapport à 2015, dans la continuité des années précédentes. Les atteintes aux biens et le nombre de tués sur les routes sont en baisse et les actes de violences ne restent pas impunis en Martinique.

Par ailleurs, le renforcement des capacités opérationnelles attribuées dans le cadre du plan sécurité Outre-mer permettent de renforcer cette action de terrain qui porte ses fruits.

D'autres indicateurs montrent que des priorités doivent être renforcées en 2017, il en est ainsi des violences intrafamiliales. Ce chiffre révèle la trop grande proportion de ces formes de violences, bien souvent le fruit d'altercations qui dégénèrent. Ces actes font l'objet des plus forts taux d'élucidation mais ils ne sont pas tolérables et la lutte contre la détention et la circulation d'armes sur l'île constituera l'une des priorités de 2017. La lutte contre les cambriolages et la délinquance routière sera également poursuivie.

Chaque jour en Martinique, ce sont plus de 1 800 policiers, gendarmes et douaniers qui assurent la sécurité des personnes.

I. En 2016 : Répondre ensemble aux enjeux nouveaux

La priorité donnée aux actions coordonnées

Dans le cadre du Plan de sécurité Outre-mer, l'année 2016 a été marquée par une implication renforcée de la coordination avec les partenaires de la sécurité, en particulier le procureur et les collectivités territoriales. Cette démarche a guidé la mise en place des 16 CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Martinique, lieu de coordination et d'action partenariale entre les services de l'État et des collectivités sous l'égide du maire.

Au delà de cette action partenariale avec les maires, l'ensemble des services de l'État agissent ensemble dans le cadre des états-majors de sécurité organisés tous les deux mois sous la coprésidence du Préfet et du procureur de la République.

Un engagement fort sur des territoires ciblés

Le **Plan d'Action des Terres Sainville**, signé à l'occasion du déplacement de Bernard Cazeneuve en septembre dernier, a permis d'instaurer un mode de coopération innovant entre les principaux acteurs de la sécurité : direction départementale de la sécurité publique, direction zonale de la police aux frontières, services de la préfecture, police municipale de Fort-de-France, GIR* et membres du CODAF* pour endiguer tous les vecteurs de délinquance de ce quartier. Ce plan s'articule autour de trois grands axes : garantir la qualité de la vie nocturne, redéfinir les espaces publics et privés et mettre fin aux situations irrégulières ou illicites. Plusieurs contrôles coordonnés ont déjà eu lieu en fin d'année. Un pilotage mensuel avec le Maire, le procureur et le préfet permet de coordonner les actions sur le quartier des Terres-Sainville et de réorienter celles-ci en prenant en compte les évolutions constatées.

*Contrôles quotidiens
ciblés sur les débits de
boissons
+
Une action coordonnée
chaque mois*

L'état d'urgence décliné aux enjeux de la Martinique

Au regard du contexte national, de nombreux services d'ordre ont été mis en place sur l'île, notamment dans le cadre de manifestations rassemblant un public important :

Dispositifs grands rassemblements

Les grands rassemblements, en premier lieu le **carnaval** et les étapes du **tour des yoles**, font l'objet d'une mobilisation importante des forces de sécurité intérieure. En 2016, le carnaval a mobilisé quotidiennement, en complément des polices municipales, 150 policiers auxquels se sont ajoutés 140 gendarmes pour la sécurisation de la grande parade du sud. Le tour des yoles a mobilisé 200 gendarmes sur chaque ville étape et 40 policiers et 35 gendarmes mobiles lors des étapes foyalaises.



*GIR - Groupe d'Intervention Régional : Entité pluridisciplinaire (police, gendarmerie, douanes) en charge notamment de lutte contre l'économie souterraine

*CODAF : Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude : réunit sous l'égide du préfet et du procureur de la République, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale

Cette expérience et le partenariat avec le maire de Fort-de-France et ses services, acquis tout au long de ces organisations, a permis de formaliser les procédures en un plan de sécurisation du centre-ville de Fort-de-France, avec plusieurs scénarii différents en fonction de la dimension de l'événement. Ce plan de sécurisation permet aux concitoyens de concilier vie sociale et festive avec un niveau de sécurité répondant à la menace actuelle qui pèse sur le pays.

Dispositif haute-saison touristique



La Martinique accueille chaque année près de 800 000 touristes avec plus de 591 000 visiteurs entre novembre et avril, dont 250 000 croisiéristes.

Les actions de prévention et de contrôle complémentaires mises en place pour la haute-saison touristique s'organisent autour de 4 axes :

- les sorties et abords des navires de croisière, avec la mobilisation et la participation des services de la direction zonale de la police aux frontières, de la direction départementale de la sécurité publique, de la police municipale, du comité martiniquais du tourisme et du Grand port ;

- l'aéroport, avec la mobilisation des services de la direction zonale de la police aux frontières, des douanes et le renfort des militaires des Forces armées aux Antilles les jours de grande affluence ;
- le port de plaisance du Marin avec la mobilisation des douanes ;
- les sites touristiques avec la mobilisation de la gendarmerie nationale.

Imaginer des réponses nouvelles

C'est le cas par exemple pour les **Escouades de Prévention des cambriolages (EPC)** et les actions d'information et de prévention en faveur des entreprises et des commerçants menées par la gendarmerie en partenariat avec la CCIM qui ont permis d'endiguer la hausse des chiffres constatés en 2015 de cambriolages dans les commerces.

En matière de **sécurité routière**, la tendance positive est le résultat d'innovations techniques, comme :

- l'utilisation de caméras vidéos ou le recours à l'hélicoptère de la gendarmerie permettant la vidéo-verbalisation et le repérage des infractions en toute sécurité pour les membres des Forces de sécurité intérieure et les usagers de la route ;

- des innovations partenariales, avec le concours d'un médecin lors des contrôles routiers effectués par la gendarmerie ;

- la mise en place, sous l'égide de l'autorité judiciaire, d'opérations d'alternative aux poursuites dans le domaine de la vitesse.



II. Bilan 2016 de la lutte contre la délinquance, les trafics et la protection des populations

Les atteintes aux biens (AAB) en Martinique restent inférieures à la moyenne nationale et affichent une baisse de 2 %

Ces chiffres consolident la forte baisse enregistrée en 2015 et ceci en dépit d'un 1^{er} trimestre 2016 particulièrement difficile :

- Les cambriolages qui progressent sur l'année de 2,87 % avaient progressé de 19,01 % durant le 1^{er} trimestre 2016.
- L'ensemble des atteintes aux biens, en baisse de 2 % en 2016, étaient en progression de 8,04 % au premier trimestre.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité sur le territoire face à la situation du premier trimestre a permis une action en direction de ce type de faits pour ramener les statistiques à un niveau proche de l'année 2015.

Cette mobilisation est matérialisée par un taux d'élucidation élevé en matière d'AAB* (19 % en Martinique et 13% pour le national).

Réaction des services en cours d'année pour corriger une situation en tension au 1^{er} trimestre

Pour autant, des points de vigilance subsistent, en particulier les vols avec violences (+7,7%) et les cambriolages de logements (+16,6%).

Les vols avec armes sont stables en 2016 sachant qu'ils avaient déjà diminué de 28,13 % en 2015. Ils restent toutefois à un niveau trop élevé.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) diminuent mais restent supérieures au niveau national

Si sur le long terme, les AVIP* diminuent en Martinique (-11,66 % en 2014 et -3,9 % en 2015), elles restent à un niveau nettement supérieur au niveau national. Leur taux d'élucidation est élevé avec 67 % (61% au niveau national) d'affaires résolues.

Les AVIP, en augmentation de 3,9 % en 2016, sont elles aussi marquées par un 1^{er} trimestre dégradé (+12,85 % au 31 mars 2016). En particulier, on déplorait une augmentation au 1^{er} trimestre de 36 % des violences sexuelles alors que sur le total de l'année 2016, celles-ci sont en diminution de 2,89 %.



Lutte contre les trafics de stupéfiants

En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, sur l'année 2016, des saisies de 1 tonne de cocaïne et 3,5 tonnes de cannabis ont pu être opérées grâce à la coordination entre les services de l'Etat.

Si les volumes saisis en 2015 ne sont pas atteints (5,4 tonnes de cocaïne et 2,1 tonnes de cannabis liés à une saisie exceptionnelle), le nombre total de saisies a augmenté (+134,5%). Cette statistique montre la multiplication de saisies de faibles

*Engagement fort
des services qui
se traduit par un
nombre plus
élevé de saisies*

quantités directement sur le territoire martiniquais et non plus principalement en haute mer. L'engagement fort des services dans la lutte contre les trafics locaux et inter-îles et leurs vecteurs d'approvisionnements est l'un des axes prioritaires de la lutte contre la délinquance en Martinique.

Lutte contre l'insécurité routière

L'année 2016, représente la deuxième meilleure année depuis 1972, tous les indicateurs (accidents, tués et blessés) étant à la baisse.

On déplore ainsi moins de morts sur les routes (26 en 2016 contre 29 en 2015).

La situation des 2 roues s'est fortement améliorée : -8 tués en 2016.

L'amélioration sensible des chiffres de la sécurité routière et notamment celle des 2 roues doit cependant inciter à la prudence compte tenu des comportements constatés (alcool, stupéfiants, absence de casque ou de ceinture, vitesse excessive ou inappropriée).

D'une manière générale, la consommation d'alcool à des taux élevés se retrouve dans de nombreux accidents mortels, tout comme les années précédentes



III. En 2017, des priorités pour confirmer la tendance positive des dernières années

Des moyens renforcés

Dans le cadre du plan interministériel de sécurité outre-mer, et conformément aux annonces du ministre de l'intérieur fin septembre en Martinique, les capacités opérationnelles ont été renforcées. Les besoins portaient sur les moyens humains, mais également matériels et notamment le renouvellement du parc automobile.

Nouveaux moyens affectés à la police en 2016 : 23 policiers/ADS, 8 véhicules

Ces moyens sont pour partie d'ores et déjà alloués.

85 policiers et gendarmes viendront compléter, entre

2016 et 2018, les effectifs sur le territoire (55 arrivées de policiers et adjoints de sécurité et 30 gendarmes).



Concentrer les efforts dans des territoires ciblés



Fort des résultats des actions coordonnées des différents services et partenaires sur le quartier des Terres-Sainville, des plans d'action sur le même modèle seront prochainement élaborés afin de répondre à des enjeux larges de territoires identifiés. Ils auront l'objectif de créer un climat propice à la mise en place de politiques (sociales, éducatives, de l'habitat...) adaptées aux besoins. Ces plans concerneront dès le 1^{er} trimestre 2017 :

- les quartiers de **Four à Chaux et de Vieux-Pont au Lamentin** ;
- de la **cité scolaire Frantz Fanon** à La Trinité ;
- du **lycée de La Jetée** au François.

Lutter contre la détention et la circulation des armes sur l'île

Si la tendance est positive pour la plupart des indicateurs de la délinquance en 2016, la situation des vols à main armée et des homicides reste trop préoccupante.

Une nouvelle opération « **déposez les armes** » sera lancée fin janvier. En 2014 et 2015, plus de 1000 armes à feu ont été récupérées et détruites. Au-delà de la collecte elle-même, il s'agit, en partenariat avec les collectivités et l'association Madin' Jeunes Ambition, qui porte le projet de la caravane de la Non-violence, de lutter contre la banalisation de la détention et de l'usage des armes.

Des procédures renforcées en matière de sécurité routière

Depuis le 31 décembre 2016, afin d'intensifier la lutte contre les comportements dangereux, le nombre d'infractions pouvant être constatées par l'intermédiaire de la **vidéo-verbalisation** et des radars homologués a été étendu pour permettre de renforcer les capacités d'actions des forces de l'ordre.

Jusqu'à présent, quatre catégories d'infractions routières étaient constatables sans interception du conducteur en bord de route : le non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules (feu rouge, stop...), le non-respect des vitesses maximales autorisées, le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules, l'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules comme les bus ou les taxis.

Désormais, sept catégories d'infractions supplémentaires peuvent être constatées sans interception du conducteur en bord de route :

- le défaut du port de la ceinture de sécurité,
- l'usage du téléphone portable tenu en main,
- la circulation, l'arrêt, et le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence,
- le chevauchement et le franchissement des lignes continues,
- le non-respect des règles de dépassement,
- le non-respect des "sas-vélos" (espace réservé aux cyclistes)
- le défaut de port du casque pour les deux-roues motorisés.

L'objectif de ces mesures est de lutter efficacement contre les causes majeures d'insécurité routière, notamment en agglomération, et d'influencer durablement le comportement des usagers de la route en les incitant au respect strict des règles du code de la route, partout et tout le temps.

Par ailleurs, deux nouveaux opérateurs assurent le service de fourrière en Martinique, ce qui permet d'accroître le recours aux immobilisations de véhicules, et notamment des deux roues.